

**Tarkett annonce le déploiement  
de sa technologie sans phtalate  
dans toutes ses gammes  
de revêtements de sol pour  
particuliers et professionnels**

Paris, le 12 septembre 2013

Tarkett, leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et surfaces sportives, annonce sa décision d'utiliser des plastifiants sans phtalate dans la production de ses sols vinyle en Europe, à partir de 2014. Ces nouveaux produits sans phtalate\*, conçus pour améliorer la qualité de l'air et l'environnement intérieur, s'inscrivent dans la démarche d'éco-innovation et de développement durable du Groupe. Les plastifiants sans phtalate sélectionnés par Tarkett sont approuvés pour les plastiques au contact alimentaire et peuvent être utilisés dans les jouets destinés à être mis en bouche par les enfants.

*« En cohérence avec notre engagement pour le développement durable et responsable, notre programme d'éco-innovation a pour objectif de proposer à nos clients les meilleurs produits contribuant au bien-être et à la qualité de vie, pour des espaces intérieurs plus sains, sans pour autant compromettre la performance ni le design »,* explique Anne-Christine Ayed, Vice-Présidente Recherche, Innovation & Environnement du Groupe Tarkett. *« Le lancement de cette nouvelle génération de revêtements de sol souples est une avancée majeure non seulement pour Tarkett dans sa stratégie environnementale, mais également pour l'industrie qui sera certainement encouragée à nous suivre dans les prochaines années. »*

Au cours de ces dernières années, Tarkett a initié de manière pro-active le déploiement d'une nouvelle technologie sans phtalate sur ses sites de production en Amérique du Nord et en Suède. Cette technologie sera progressivement étendue à tous les autres sites européens en 2014, puis au reste du monde dans les prochaines années. Dès 2009, le Groupe avait lancé la première gamme de revêtements vinyle sans phtalate (*iQ Natural*), conçue à base de plastifiants renouvelables.

Tarkett a également défini les plus hauts standards de qualité de son marché en assurant l'éco-conception de ses produits pour qu'ils présentent des émissions de COV faibles, voire extrêmement faibles, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'air intérieur.

*« Cette éco-innovation illustre la volonté de Tarkett d'être l'acteur de référence du marché des revêtements de sol résilients, en instaurant des standards environnementaux très élevés, répondant à la demande croissante des consommateurs pour des produits conciliant santé, environnement, performance et esthétique »,* précise Remco Teulings, Président de la Division EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) du Groupe Tarkett.

Les solutions innovantes de revêtements de sol de Tarkett vont bien au-delà des normes en vigueur dans le monde. Tarkett s'est en effet engagé à re-penser ses produits, ses processus de fabrication et ses modèles d'activité selon les principes "Cradle to Cradle" et d'économie circulaire, dans l'objectif de contribuer de manière positive au bien-être des utilisateurs, au respect de l'environnement, et au développement économique.

*\*sauf matériaux recyclés*

## **Complément d'informations**

- 1.) La Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies (AAFA) reconnaît la contribution de Tarkett à un environnement intérieur plus sain. Elle a décerné la certification *asthma & allergy friendly*™ à plusieurs de ses gammes de revêtements de sol vinyle qui utilisent notamment des plastifiants sans phtalate (*FiberFloor* et *iQ Natural*).
- 2.) En Europe, Tarkett a commencé à produire des revêtements de sol vinyle sans phtalate dès 2011 sur son site suédois. Le déploiement de la technologie de plastifiants sans phalate sur ses quatre autres sites européens (France, Luxembourg, Allemagne et Royaume-Uni) débutera à partir de janvier 2014 par les gammes pour particuliers, et se poursuivra par les gammes pour professionnels à partir de mi-2014. En Amérique du Nord, le déploiement de ces plastifiants sans phtalate a débuté dès 2010. Certains produits peuvent encore contenir de très faibles quantités de phtalates, du fait de l'utilisation de matériaux recyclés issus des anciennes chutes de production, de pose ou de dépose de revêtements de sol.  
*\* à l'exception d'une collection, représentant environ 2 % de la production européenne*
- 3.) Tarkett est devenu la référence de l'industrie pour la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV). Les produits du Groupe contribuent ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur avec des niveaux d'émissions 10 à 100 fois inférieurs aux seuils réglementaires les plus stricts au monde. A titre d'exemple, les produits vinyle et linoléum fabriqués en Europe présentent des émissions de COV totaux inférieures de 10 à 100 µg/m<sup>3</sup> (à 28 jours).
- 4.) Depuis 2011, Tarkett met en œuvre les principes "Cradle to Cradle", en partenariat avec l'institut scientifique allemand EPEA (*Environmental Protection Encouragement Agency*), qui accompagne le Groupe dans sa démarche d'éco-conception et d'économie circulaire. L'objectif est d'évaluer et de sélectionner les « bons matériaux » pour la santé et l'environnement, permettant ainsi de concevoir des produits qui pourront être recyclés et réutilisés comme « nutriments » techniques ou biologiques à leur fin d'usage. En déployant la démarche "Cradle to Cradle" à chaque étape de la vie de ses produits, Tarkett vise à réutiliser les matériaux indéfiniment, sans compromettre la qualité et la performance apportées au consommateur, et contribue ainsi à limiter la raréfaction des ressources et la production de déchets, tout en améliorant le bien-être des utilisateurs.

### **A propos de Tarkett :**

Tarkett est leader mondial en matière de solutions innovantes et durables pour les revêtements de sol et les surfaces sportives. Avec un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2012, 30 sites de production et environ 11.000 collaborateurs, Tarkett est au service de ses clients dans plus de 100 pays. Depuis janvier 2007, Tarkett est détenu à parts égales (50/50) par la famille Deconinck et par des fonds d'investissements affiliés à KKR.

Pour plus d'information : [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)

---

### **Contacts presse :**

Marjorie Castoriadis (Article Onze)

Tél. : (+33) 01 55 60 24 41

[mcastoriadis@articleonze.com](mailto:mcastoriadis@articleonze.com)

Véronique Bouchard Bienaymé (Directrice de la Communication externe du Groupe Tarkett)

[veronique.bouchardbienayme@tarkett.com](mailto:veronique.bouchardbienayme@tarkett.com)